



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2024-087

PUBLIÉ LE 29 MARS 2024

Sommaire

69_chambre de commerce et d'industrie territoriale_CCI_Chambre de commerce et d industrie de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne /
84-2024-03-25-00023 - 2024-03-25 Désignation d'un membre associé (2 pages)

Page 3



Désignation d'un membre associé

Nombre de membres élus :	100
Nombre de membres élus en exercice :	91
Nombre de votants :	47

47 voix favorables :

Florence ADAMO ; Guy BACULARD ; Myriam BENCHARAA ; Jean BERGUE ; Romain BOUCAUD-MAITRE ; Irène BREUIL ; Yves CHAVENT ; Philippe COLLOT ; Jocelyne CORNEC ; Philippe DALAUDIERE ; Louis DE CHANTERAC ; Philippe DE LAMARZELLE ; Antoine DE RIEDMATTEN ; Vincent DUCAMP ; Véronique DUPRE ; Sébastien FALLECKER ; Olivier FINAZ ; Mylène FRANCESCHI ; Stéphanie GAGNAIRE ; Edith GALLAND ; Philippe GUERAND ; Emmanuelle JALLIFFIER-VERNE ; Camille JUNET ; Sylvie KERGONOU ; Isabelle KINTZIG ; Marjorie LANIER ; Pierre LARDON ; Daniel LOCTIN ; Véronique MADELRIEUX ; Jean-Louis MAIER ; Philippe MALAVAL ; Antoine MARTINEZ ; Patrick PARAT ; Philippe POBE ; Claude POLIDORI ; Régis POLY ; Nathalie PRADINES ; Yvan PUIPIER ; Thomas SAN MARCO ; Nicole SIBEUD ; Marc SIMON-JEAN ; Jean-Pierre STOULS ; Elisabeth THION ; Franck THOUNY ; Patricia TRONEL ; Philippe VALENTIN ; Andrée XIMENES.

0 abstention

0 voix contre

Conformément à l'article 1.2.1 du règlement intérieur ; le nombre de membres associés ne peut excéder la moitié de celui des membres élus de la CCI. Ils sont désignés après chaque renouvellement général, sur proposition du Bureau, par l'Assemblée générale de la CCI lors de sa séance qui suit celle de son installation.

Sur proposition du Président, après avis du Bureau, l'Assemblée générale peut procéder entre deux renouvellements au remplacement des sièges vacants des membres associés ou désigner d'autres membres associés dans la limite du nombre mentionné ci-dessus.

Le Président propose de désigner en qualité de membre associé :

- Monsieur Philippe RASCLE, PDG de SMV ; en remplacement de Monsieur André TIXIER décédé.

Après avis favorable du Bureau du 12 février, **il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver la désignation de Philippe RASCLE.**

Décision de l'Assemblée générale.

Cette résolution est prise à l'unanimité des membres présents.

Fait à Lyon, le 25 mars 2024
Pour extrait certifié conforme
Le Directeur Général

Nicolas BONNET

